

Image not found or type unknown



demande de renseignements suite a un exces de vitesse

Par **jennie**, le **13/12/2008** à **18:09**

bonjour,
je me suis fait flaschée il y a maintenant 8 mois sans rien voir...
a 60 km/h sur une route a 50 km/h.
je voudrais voir la photo pour verifier que c'etait bien moi.
si je peux, comment et a qui dois-je m'adresser?

Par **razor2**, le **23/12/2008** à **16:09**

Bonjour, vous avez reçue l'avis de contravention?
Pour la demande de photo, il faut envoyer un courrier avec copie de l'avis de contravention,
de la carte grise, de votre carte d'identité + enveloppe timbrée pour le retour à l'adresse du
service verbalisateur figurant sur votre avis de contravention...